

Risques naturels et technologiques

Développer une véritable culture du risque

Notre objectif :

Le dérèglement climatique, à l'image de la tempête Alex ou des inondations dramatiques qui ont frappé la région de Valence, augmente considérablement les risques de catastrophes naturelles. Il y a urgence à améliorer la sensibilisation de tous les publics à ces risques, et aussi aux risques technologiques.

Le constat

Il y a vingt ans, il y avait comme une forme de fatalisme. Par exemple concernant les séismes, on espérait que tout avait été fait dans les règles de l'art et on n'était pas très regardant sur les constructions des années 70. Concernant les incendies, il y a des progrès dans la mise en mouvement des dispositifs pour prévenir au plus tôt.

Concernant les inondations il était courant de se rassurer et de parler de crues centennales ou millénaires, et trop souvent nous n'étions pas très regardant sur où nous construisions. Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer une photo aérienne de la vallée du Var dans les années 50 et aujourd'hui.

Il fallait construire, gagner de l'espace, ici on a bâti dans le lit majeur du fleuve, là carrément sur le fleuve. Nice n'est pas une exception, sauf que le Var et le Paillon sont des fleuves de régime méditerranéen qui peuvent être particulièrement fougueux.

D'une manière générale ces questions c'était l'affaire des spécialistes et nous pensions être protégés par des aménagements techniques.

Avec le dérèglement climatique nous sommes en train de changer de monde, tout s'accélère, tout est remis en question.

Ce qui était hier totalement improbable devient possible.
Ce qui était exceptionnel devient fréquent.

Et on ne parle pas là de ressenti, mais bien d'alerte documentée dans les documents de planification : les risques augmentent en intensité et en fréquence.

Nous avons connu dans ce département plusieurs épisodes méditerranéens importants touchant Antibes, Cannes, la Roya, la Vésubie et la Tinée.

On sait d'ores et déjà que ces événements peuvent se reproduire dans six mois, un an, cinq ans. Personne n'ose plus parler de crue centennale ou millénale. Tous les points de repère ont sauté, toutes les références sont régulièrement dépassées.

Aujourd'hui il n'est pas question de se protéger des risques, mais de réduire notre vulnérabilité. Cela passe bien sûr par des mesures à l'initiative de spécialistes (préventions, organisation des secours...) mais cela passe aussi par une éducation aux risques majeurs et technologiques.

Ce constat fait, nous sommes confrontés à deux situations, deux problématiques.

L'une classique, sur des risques bien identifiés. De ce point de vue les services de l'Etat font une grande partie du travail pour identifier les risques et édicter les mesures à prendre.

Un document, très conséquent, réalisé par les services de la préfecture, le DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs dans les Alpes-Maritimes édition 2021, 170 pages) compile l'ensemble des risques, souvent en les localisant et en édifiant les dispositions à prendre pour y faire face.

Au plan local deux documents déclinent le précédent, avec une vocation de vulgarisation, d'éducation à l'environnement : le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM, 2021, 46 pages) et sa version jeune (2017).

L'existence du document ne suffit pas en soi à cette acculturation des personnes qui pourraient avoir à subir ce risque. Le principal constat que

l'on peut faire est que si ces documents existent, s'ils sont sérieux et bien réalisés, il faut le vouloir pour y avoir accès.

Et d'une manière générale, ils sont inconnus des personnes qui peuvent être confrontées à ces risques parce qu'elles y vivent, y travaillent ou ne font que passer sur le territoire concerné. Si la sensibilisation des jeunes enfants est une solution pour sensibiliser les parents, compte-tenu de la spécificité de notre territoire (30 % de la population a plus de 60 ans...) une part conséquente de la population n'est pas ou peu sensibilisée à ces questions.

La seconde problématique c'est comment anticiper et faire face aux risques liés aux dérèglements climatiques : concernant nos territoires ils sont de plusieurs natures : multiplication des évènements pluvieux intenses, inondations, submersion marine, ou bien encore sécheresse... et amplification des risques d'incendies, y compris à l'intérieur ou à proximité de la ville, ou bien encore la multiplication des canicules, et de leurs « nuits tropicales ».

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui c'est la faiblesse voire l'absence de volonté de tirer toutes les conséquences de la situation nouvelle dans laquelle nous nous trouvons. Il y a les climatosceptiques, il y a les inconscients qui n'ont comme horizon que le court terme, il y a ceux qui perçoivent l'ampleur du problème et tentent d'agir, il y a les spécialistes du greenwashing et il y a Christian Estrosi.

Ce dernier est conscient du problème : il ne cesse, à longueur de conseils municipaux ou métropolitains, d'évoquer les conséquences du dérèglement climatique, mais sans réorienter ses actions. Soucieux de son image, c'est un grand adepte du greenwashing.

Conscient qu'il est sur le «fil du rasoir» il est très habile pour ouvrir le parapluie, comme pour le lycée de l'Est ou le Palais des Expositions où il pourra toujours dire : «Je l'avais dit».

Cette attitude est une parfaite illustration du syndrome de l'autruche. Quatre dossiers sont particulièrement inquiétants :

- L'urbanisation de la plaine du Var et l'extension de l'aéroport dont la piste est en partie située à l'embouchure du Var. Augmenter la

fréquentation, (*même*) sur des terrains déjà artificialisés, c'est augmenter la vulnérabilité.

- Le retard, coupable, dans la révision de la connaissance des risques concernant le Paillon, c'est le cas par exemple avec le PPRI Paillon Aval.
- L'absence de mesures de vulgarisation vers la population en-dehors des élèves des écoles primaires.
- La non prise en considération de l'impact de la montée des eaux qui à l'horizon 2050/2100 aura des conséquences directes sur l'aéroport, la gare St Augustin, Haliotis.

Nos propositions

1/ Développer une véritable culture du risque.

En améliorant la chaîne de la connaissance des risques naturels, effectuer un véritable travail de prévention et de vulgarisation pour permettre à notre collectif humain d'acquérir une véritable culture du risque. Comme par exemple:

- Mettre en place de **grands projets pédagogiques** sur ces questions dans les écoles, sensibiliser les enfants pour toucher toute la famille.
- Engager des **initiatives de sensibilisation en direction d'un public plus large dans tous les quartiers.**
- **Diffuser largement des documents pédagogiques de prévention.**

2/ Informer et réactualiser toutes les études (PPRI...)

La loi est explicite sur le sujet : «*Toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.*»

Article L125-2 Code de l'environnement.

C'est un principe qui, force est de le constater, reste assez virtuel.

Dans le cadre de la révision d'un document majeur, le PPRI Paillon (Plan Prévention Risques d'Inondation), nous sommes confrontés à une lenteur coupable. Le plan actuel a été adopté, au siècle dernier, le 17 novembre 1999. C'est le plus ancien du département, sans doute un des plus anciens en France, et les études datent de 1996 : il y a près de 30 ans. Une

époque où nous n'envisagions pas l'ampleur des conséquences du réchauffement climatique.

A ce jour, aucune information. Où en sont les études sur les risques et les niveaux de submersion ? Un retard qui repousse encore plus loin les prises de décisions pour prendre les mesures nécessaires à la réduction des risques liés aux crues du Paillon. Un retard qui prive les habitantes et les habitants de nos territoires du droit à l'information concernant ce risque majeur.

→ Nous mobiliserons pour que la **réactualisation des PPRI Paillon aval** (Plan Prévention Risques d'Inondation pour les communes de Nice et de La Trinité) par l'État ne soit pas à nouveau un lancement sans suite.

→ Dans prolongement des études du GIEC **nous prendrons en compte l'impact de la montée des eaux à l'horizon 2050-2100**

3/ Prendre en compte et adapter notre territoire à ces réalités:

Les circonstances nouvelles nous imposent de concevoir un nouveau type de relations humain/nature. Il faut aussi en finir avec les projets d'aménagements qui tournent le dos à cette réalité. Il faut en finir avec les effets d'annonces d'aménagements qui ne sont trop souvent que des manœuvres dilatoires.

Aujourd'hui nous savons l'existence des risques, nous savons que le lit mineur du Paillon est là, en plein centre-ville de Nice, et que la non prise en compte de son lit majeur, à Nice comme en amont, menace la Ville.

Nous savons que le Var peut connaître des crues dévastatrices sans commune mesure avec celles que nous avons connues au XX^{ème} siècle.

Nous savons qu'à l'horizon 2050-2100 l'aéroport sera, en partie, sous les eaux.

Maintenant il faut agir véritablement et arrêter de compter sur la chance ou de renvoyer le problème aux générations futures, un « Après nous le déluge» irresponsable...

Notre conception du développement de notre ville part de l'exigence : **anticiper ce qui peut apparaître aujourd'hui comme improbable.**

Nous partons d'un principe : l'ensemble des aménagements, des organisations humaines, doivent **intégrer des objectifs de réduction de la vulnérabilité des populations et du territoire**. Quelques exemples:

- Il faut **désimperméabiliser les sols** pour qu'ils absorbent plus d'eau. L'objectif légal fixé à 2050 de zéro artificialisation nette (ZAN) répond aussi à un enjeu majeur de prévention des risques.
- Il y a des mesures à prendre pour **réduire les risques d'impact des canicules**, notamment sur l'amélioration thermique d'été des logements, la réduction des îlots de chaleur en ville.
- Engager toutes les **études nécessaires sur l'impact d'épisodes méditerranéens** sur les bassins versants des Paillons et du Var. Prévoir les mesures en **conséquence sur les ouvrages ou bâtiments notamment publics les plus exposés** (Palais des expositions, dépôt Lignes d'Azur à Drap...).
- Engager les démarches pour le **déplacement du lycée de l'Est**. Construit sur le Paillon à l'endroit où son lit est le plus étroit dans la traversée de Nice, la suppression de ce goulot d'étranglement est une priorité. Nous proposerons à la Région **la construction d'un nouveau lycée de l'Est sur l'emprise de la Caserne Auvare**.
- Engager un **travail de prospective sur l'impact du dérèglement climatique à l'horizon 2050/2100 sur Nice**.

4/ Jouer collectif face aux assurances

Face aux risques créés par le dérèglement climatique, les communes sont de plus en plus en difficulté pour trouver un assureur. Et quand c'est le cas, elles doivent assumer des montants de police d'assurance exorbitants.

- Pour limiter le phénomène nous proposons que la Métropole négocie un contrat unique pour toutes les communes qui le souhaitent, permettant ainsi de bénéficier d'un poids bien supérieur face aux assureurs.

Mesures immédiates, travail de réactualisation des études, travail de prospective, nous engagerons la réalisation de ces propositions dans les semaines qui suivront les élections

municipales.

Annexes

1/ La Métropole Nice Côte d'Azur et les Paillons ou le syndrome de l'Autruche...

(11 mars 2023)

Aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes passent sur ou sous (ligne 2 du Tramway) le Paillon sans même, pour beaucoup d'entre eux, s'imaginer que celui-ci peut connaître des crues dévastatrices.

Pourtant l'actualité et la réalité du dérèglement climatique devraient inciter à une grande vigilance. La tempête Alex, comme de nombreux épisodes climatiques à travers la planète, font sauter en éclats tous les repères que nous pouvions avoir depuis un siècle pour mesurer l'importance des catastrophes naturelles, en particulier les inondations. Ce qui pouvait être considéré comme exceptionnel hier, tend à devenir la norme.

Illustration de cette prise de conscience soudaine, lors du conseil municipal du 13 octobre 2022, Christian Estrosi fait état, en citant la pluviométrie lors de la tempête Alex, du risque de submersion du Paillon. Mais il ne cite aucun document, ni aucun chiffre pour étayer son propos. Son argumentation est de circonstance pour justifier la destruction d'Acropolis.

Le syndrome de l'autruche

En définitive, il y a comme un angle mort quand il s'agit du Paillon. On sait, mais on évite d'en parler.

Le meilleur exemple c'est le document : «La Métropole Nice Côte d'Azur face aux risques climatiques». Cahier réalisé par le GREC-SUD, à la demande de la Métropole, édité par Air climat en juin 2021. Document très intéressant, avec un seul problème : le Paillon n'est pas évoqué...

Tout aussi inquiétant : le PPRI (Plan Prévention Risques d'Inondation) adopté le 17 novembre 1999, c'est le plus ancien du département. Et si la préfecture, par un arrêté préfectoral en date du 25 mars 2020, a lancé la révision de ce document, (*mais*) à ce jour rien n'a été publié, aucune consultation publique n'a été engagée.

Et pourtant les risques existent et sont même assez bien identifiés. Ainsi le document EPRI (Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation, un diagnostic préalable pour aller vers des choix partagés, première étape de la directive inondation (Ministère écologie, développement durable 2011 avec un ajout en 2018)).

Ce document pointe, dès 2011, qu'«En l'espace d'un siècle (1868-1972) et au fil des

projets urbains, le fleuve Paillon a été recouvert sur toute la traversée de la ville. Le retour de crues exceptionnelles comme celles survenues en 1886 ou 1940 aurait des conséquences graves dans la cité.» (Partie X, page 535). Le même document pointe l'impact des inondations avec la notion d'EAIP, (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (1)). Pour la petite histoire, ce document ne pointait pas de risque d'inondation dans la Roya, à l'exception de Breil...

Enfin il y a le PAPI (2) des inondations du bassin versant des Paillons pour les années 2013-2019, avec des actions sur lesquelles s'engagent communes, préfet, département et Métropole...

Un avenant n°1 à ce PAPI, adopté par le bureau Métropolitain en date du 12 juillet 2019, prolonge le PAPI jusqu'au 31/12/ 2021 pour réaliser un certain nombre d'actions toujours pas engagées six ans après l'adoption du document. Ainsi la Métropole (qui doit assurer la maîtrise d'ouvrage) est sensée s'engager sur la réalisation de plusieurs actions : la réalisation d'un modèle numérique de la traversée de Nice/ la modélisation hydraulique de la couverture du Laghet dans la traversée de La Trinité/ Créer et développer système de prévision et d'alerte sur les bassins des Paillons/ Mise en œuvre de règles d'urbanisme pour réduire le ruissellement urbain.../Étude des mesures de réduction de la vulnérabilité envisageables sur les ERP de Nice...

A ce jour, rien de nouveau.

Quatre questions à Christian Estrosi et au Préfet

Comment ne pas être inquiet. Alors que les risques sont connus, et amplifiés avec le dérèglement climatique, tout semble traîner en longueur concernant la réactualisation du PPRI, la mise en œuvre des actions dans le cadre du PAPI, sans parler de «l'oubli» de l'existence du Paillon dans le document de la Métropole : «La Métropole Nice Côte d'Azur face aux risques climatiques».

Cela nous amène à poser plusieurs questions à Christian Estrosi et/ou au Préfet:

- Sur quels chiffres se basent les déclarations du maire de Nice le 13 octobre 2022 ?
- Existe-t-il des études actualisées sur l'impact de la couverture du Paillon sur les niveaux de débordements et de submersion de celui-ci en amont du Palais des Expositions ?
- Où en sommes-nous de la réactualisation, lancée en mars 2020, relancée en janvier 2025 faute de l'avoir réalisé dans les délais, du PPRI Paillon dont la précédente version date de 1999... Et quelles dispositions sont envisagées pour y associer pleinement les citoyens ?
- Enfin où en sommes-nous des actions que la Métropole doit engager dans le cadre du PAPI Paillons depuis 2013, actions relancées par une délibération du bureau Métropolitain le 12 juillet 2019 ?

(1): Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (*PAPI*), créés en 2003, visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

(2): Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un appel à projet concourant à la prévention des risques d'inondation.

2/ Zone inondable Var/aéroport.

<https://touscitoyens06.blogspot.com/2024/09/lavant-scene-nice-limpasse-de-la.html>